

Un rappel des règles d'urbanisme

Nous vous rappelons que **tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, d'échanger la destination, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture, sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation.**

Il est important de respecter cette réglementation, faute de quoi vous seriez en infraction avec le Code de l'urbanisme. Selon la nature des travaux envisagés, il peut s'agir d'une simple déclaration préalable ou d'un permis de construire.

Travaux dispensés d'autorisation d'urbanisme (hors périmètre de protection de l'Eglise de Tillou et du Site Patrimonial Remarquable de Chef-Boutonne) :

- les aménagements intérieurs quand ils n'engagent pas de changement de destination des locaux existants, de création d'ouverture, ni de création de niveau supplémentaire,
- les constructions dont les dimensions ne dépassent pas 1,50 m de hauteur et 2 m² au sol
- les petits travaux d'entretien ou de réparation ordinaire,
- les petites éoliennes,
- les châssis et serres de production dont la hauteur est inférieure à 1,80 m.

Travaux soumis à l'obligation de déposer une déclaration préalable

- création inférieure à 20 m² de surface de plancher (extension, véranda, garage, préau, pergola, abri de jardin, etc.),
- extension jusqu'à 40 m² de surface plancher si attenant (pour Chef-Boutonne historique et si surface de plancher inférieure à 150 m² pour Crézières, La Bataille et Tillou),
- ravalement,
- modification de façade,
- percement d'une ouverture ou agrandissement d'une ouverture existante,
- création, remplacement ou suppression de fenêtres de toit (velux),
- changement de destination de locaux existants,
- construction ou modification de clôture,
- les adjonctions de parements,
- les piscines non couvertes (de 10 à 100 m²),
- construction des équipements liés à la climatisation ou aux énergies renouvelables (condenseurs de climatisation, pompes à chaleur, panneaux photovoltaïques, etc.), dès lors qu'ils présentent une modification de l'aspect du bâti.

Travaux soumis à l'obligation de déposer un permis de construire

- la construction ou l'agrandissement d'une maison individuelle ou de ses annexes (de plus de 20 m²),
- le changement de destination du bâti existant ayant pour effet de modifier soit les structures porteuses, soit sa façade (habitation en commerce, garage en habitation, habitation en plusieurs logements...),
- la construction de tout bâtiment, entrepôt, hangar à vocation commerciale, industrielle, artisanale, agricole ou de bureaux.

Information importante : dans le périmètre de protection de l'église de Tillou et du périmètre du Site Patrimonial Remarquable de Chef-Boutonne, les déclarations et permis sont également soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Si vous ne savez pas exactement dans quel cas se trouve votre projet, vous pouvez contacter le service urbanisme à la mairie. Par ailleurs, Monsieur Franck BUFFETEAU, Architecte-conseil missionné par la commune, se tient toujours à votre disposition, gratuitement, afin de vous apporter des conseils techniques. Les demandes de rendez-vous avec lui se font également auprès du service urbanisme.

Le saviez-vous ? Histoire de girouettes

Une girouette est un objet de décoration extérieure, art fameux des girouettiers, disposée en hauteur sur les toits. Elle indique la direction d'où souffle le vent et les points cardinaux.

Les premières girouettes ont été utilisées dès les premiers siècles avant J.-C.

Les pièces maîtresses (en fer, cuivre ou zinc) d'une girouette sont le pointeur central ou la flèche pivotante. L'aiguille est généralement effilée à une extrémité pour assurer l'équilibre et pour capter les vents faibles. L'extrémité la plus large de l'aiguille agit comme une voile qui attrape le vent. Une fois que l'aiguille tourne, l'extrémité la plus large trouve l'équilibre et s'aligne sur la source des vents.

On y retrouve tout le bestiaire, symboliquement le coq, mais également des scènes de la vie rurale au gré des fantaisies des propriétaires. Elle est aussi une précieuse enseigne, avertissant le voyageur qui la découvrirait de loin, de la profession de l'occupant de la maison. Levez les yeux lorsque vous déambulez ! Chef-Boutonne est fière de ses nombreuses girouettes, fêtées lors de grandes manifestations et qui font d'elle une Petite Cité de Caractère attractive et chargée d'histoires, à en faire tourner les têtes !

Bientôt les relevés des compteurs d'eau

Pour Chef-Boutonne historique, le mois de novembre est la période du relevé des compteurs d'eau. Le passage des agents de Véolia est prévu **du 24 novembre au 3 décembre 2021.**



Si vous avez des doutes, n'hésitez pas à leur demander leur carte professionnelle qui officialise leur identité.

Petit rappel, pour les communes historiques de Crézières, La Bataille et Tillou, c'est le **Syndicat des Eaux 4B** qui s'en occupe.

Des jeunes étudiants interrogent les Chef-Boutonnais

Du lundi 15 au vendredi 19 novembre, vous croiserez des étudiants du Lycée du Roc Fleuri de Ruffec dans les rues de Chef-Boutonne. Ce seront 10 étudiants en BTS Développement et Animation des Territoires Ruraux, qui sont chargés de réaliser un diagnostic social de notre commune. Ils vous solliciteront, dans la rue, à la sortie des magasins, des écoles, dans vos associations, afin de vous interroger sur vos besoins, vos attentes en matière de services sociaux rendus à la population.

Ce travail a été préparé en amont par les équipes pédagogiques du Lycée du Roc Fleuri et les membres d'un groupe de travail du CCAS.

Cette étude fera l'objet d'une restitution début 2022 qui permettra d'alimenter les projets développés par le CCAS.

Réservez-leur le meilleur accueil !

A tous nos lecteurs

La médiathèque municipale de Chef-Boutonne organise le



Samedi 11 Décembre 2021, Salle Camille Ricard, de 9h à 12h, **une vente de livres, à des prix modiques.**

Cet évènement qui est ouvert à tous, vous permettra de choisir un ou plusieurs ouvrages vous offrant la possibilité de découvrir les différents auteurs.

N'oubliez pas de noter ce rendez-vous sur votre agenda.

Compte tenu du contexte sanitaire actuel, masque obligatoire et pass-sanitaire à partir de 12 ans.

Médiathèque Municipale Chef-Boutonne place Cail 79110 Chef-Boutonne- Salle Camille Ricard.

Renseignements : 05 49 29 60 50 - mediatheque@chefboutonne.fr

Schéma directeur d'aménagement des voiries urbaines : le bureau d'études choisi

Conformément à son projet de campagne, l'équipe municipale a défini le schéma directeur d'aménagement des voiries urbaines pour la durée du mandat.

Le Conseil Municipal a pris connaissance des 8 rues présélectionnées par la commission patrimoine, qui vont faire l'objet d'une étude attentive, en vue de leur éventuel réaménagement :

- Avenue Auguste Gaud,
- Rue de la Justice,
- Rue Robert Béchade,
- Rue du Docteur Laffitte,
- Grand'Rue du Commerce,
- Place du Petit Maure,
- Le bas de la Route de Sauzé-Vaussais,
- Partie de la Rue de la Pirounele.

Avec l'appui de ID79 Ingénierie, assistant à maîtrise d'ouvrage, nous avons lancé une consultation pour sélectionner un cabinet d'études spécialisé, afin de lui confier la maîtrise d'œuvre de cette opération.

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 20 septembre, a validé la proposition de la commission finances et a retenu le cabinet d'études A2i Ingénierie de Vayres (87) qui va préparer l'avant-projet nécessaire, entre autres, à l'obtention d'aides financières.

Dans un second temps, ce cabinet d'études élaborera le dossier de consultation afin que notre collectivité retienne une entreprise de travaux publics qui exécutera, tranche après tranche, les travaux d'aménagement de nos voiries.

Nous reviendrons vers vous pour vous tenir informés de l'évolution de ce dossier.

Le cimetière de Chef-Boutonne a accueilli les restes mortuaires des époux CAIL

Lorsque vous irez au cimetière de Chef-Boutonne, votre attention sera attirée au premier « rond-point » sur l'allée centrale, par un monument restauré et dont le nom est visible sur le chapiteau...

Il s'agit de la chapelle Cail transférée d'un terrain privé situé Rue du Marchioux et qui a pu être remontée, les pierres nettoyées, les grilles repeintes, enfin, un caveau creusé et les restes mortuaires des parents de Jean-François Cail, déposés.

La municipalité a mis une concession au cimetière de Chef-Boutonne gratuitement et de façon perpétuelle à la disposition de l'Association CAIL. Ce projet de longue durée a enfin été réalisé. Il a demandé patience et nécessité un travail difficile, mais le résultat est remarquable.

Cette chapelle a été inaugurée, à l'occasion de l'Assemblée Générale de l'Association Cail, le 9 octobre 2021, en présence de membres de l'Association Cail et de l'Association des Amis du Château, de la déléguée locale de la Fondation du Patrimoine, et les représentants de la municipalité. En effet, une souscription publique avec la Fondation a permis de rendre possible cette belle opération patrimoniale initiée par l'association Cail. Ce lieu de mémoire est apparu essentiel pour respecter leur nom et ceux qui l'ont porté.

Quelques chiffres à connaître sur la campagne de stérilisation des chats errants

Le bilan de la campagne de stérilisation des chats errants sur le territoire de la commune de Chef-Boutonne, pour la période des mois de septembre 2020 à février 2021, est de 14 animaux stérilisés (8 femelles et 6 mâles), pour un montant global de 660 €, qui a été honoré auprès de l'Association « Félin pour l'autre », l'interface avec la clinique vétérinaire qui pratique les interventions chirurgicales.

En stoppant la naissance de chatons, une telle campagne a pour but de réduire les nuisances et d'apporter un mieux-être aux chats, qui par la suite, sont relâchés sur le même lieu pour continuer à assurer leur rôle de régulateur des rongeurs. Un petit rappel aux propriétaires : veiller à ce que leurs animaux soient identifiés (puce électronique ou tatouage), comme cela est obligatoire, pour tous les chats nés depuis le 1^{er} janvier 2012. Dans sa séance du 26 juillet 2021, le Conseil Municipal à l'unanimité a renouvelé ce partenariat avec l'Association « Félin pour l'autre », pour la campagne 2021-2022.

Une campagne pour limiter la prolifération des pigeons

Comme par le passé, la Commune de Chef-Boutonne avait de nouveau passé un contrat avec une entreprise spécialisée (CAP PIGEONS), visant à réduire le nombre de pigeons présents dans la commune.

Durant la période d'octobre 2020 à juin 2021, 3 cages ont été installées à des endroits stratégiques, dont l'Entreprise a procédé au suivi pendant cette opération.

Le relevé qui nous a été transmis par l'Entreprise, porte le nombre de pigeons capturés à 621, pendant la période visée ci-dessus.

Des animations pour bébés-lecteurs en herbe

Public : 0 à 3 ans : L'animation est réalisée par la médiathèque en partenariat avec une animatrice du Relais Petite Enfance.

Un vendredi par mois, à 10h, une activité pour sensibiliser et familiariser l'enfant au livre, de façon ludique, en l'aidant à développer son langage, sa curiosité...

Quant à l'éveil musical, c'est avant tout une découverte, une expérimentation des sons, des objets et des instruments. Le but est de les initier et de développer leur sens de l'écoute...

Inscription uniquement auprès du Relais Petite Enfance (05 49 27 91 76).

Prochains rendez-vous 2021 : 12/11 - 03/12 et **2022** : 07/01 - 04/02 - 04/03 - 01/04 - 06/05.

Le temps des histoires

Notre médiathèque propose un temps de lecture appelée « L'Heure du Conte », pour les enfants de **4 à 6 ans**. Un mercredi par mois, à 15h30, un rendez-vous pour s'évader, rire, frémir... Des histoires et des contes à découvrir ou à redécouvrir pour le plaisir des p'tites oreilles.

Ingrédients indispensables pour une séance réussie :

- Une dose d'enfant curieux,
- Un soupçon de parent au cœur d'enfant,
- Une pointe de Lifétoile (espèce endémique de la médiathèque de Chef-Boutonne),
- Assaisonnement : une pincée de bonne humeur.

Prochains rendez-vous 2021 : 10/11 - 01/12 et **2022** : 05/01 - 02/02 - 02/03 - 06/04 - 04/05.

« Et patati et patata et pause café »

La médiathèque propose pour les ados et les adultes, un rendez-vous un mercredi par mois, à 16h, afin d'échanger autour de ses coups de cœur pour...

...un livre, une musique, un film au ciné ou à la tv, une exposition, un concert, une émission radio ou tv, un sujet culturel ou scientifique, etc.

Simplement partager... simplement échanger... simplement se retrouver... autour d'un café et de quelques gourmandises.

Prochains rendez-vous 2021 : 24/11 - 15/12 et **2022** : 26/01 - 23/02 - 23/03 - 13/04 - 18/05. Pour rappel, toutes nos animations sont **gratuites**.

Compte tenu du contexte sanitaire actuel, les animations sont sur inscription uniquement.

Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte. Masque obligatoire à partir de 6 ans et

Pass-sanitaire à partir de 12 ans. Médiathèque Municipale Chef-Boutonne place Cail 79110 Chef-Boutonne. Renseignements : 05 49 29 60 50 - mediatheque@chefboutonne.fr

Un appel aux bénévoles

L'ABRI accueille dans le local de la place Emile Thomas des personnes sans domicile fixe. Ces personnes sont de passage à Chef-Boutonne ou adressées par le 115 (hébergement d'urgence), ce qui est le cas le plus fréquent.

Pour continuer leur action, ils ont besoin de bénévoles prêts à s'engager aux côtés de l'équipe actuelle : une mission simple d'accueil et d'écoute.

N'hésitez pas et venez les rejoindre !

Contact : Jean-Marie ROULLET, Président ou tout autre membre de votre connaissance.

Tél : 05.49.29.66.31.

E-mail : roullet.prieure7@orange.fr

Une réouverture à Chef-Boutonne

Comme nous vous l'avions indiqué, L'Hôtel des Voyageurs a repris ses activités de bar et de restaurant, depuis le 16 juillet 2021.

Madame Nadine RAFFOUX et son équipe vous accueillent de 7h à 20h, tous les jours, à l'exception du dimanche.

Durant la première quinzaine de novembre 2021, une partie de l'Hôtel va rouvrir son activité, ce qui permettra aux clients de pouvoir y être hébergés.

Nous leur souhaitons une pleine réussite dans le développement de leur entreprise.

NOVEMBRE 2021	AGENDA DES MANIFESTATIONS
Jusqu'au 11 nov	Festival du Cinéma – Ciné-Chef
Vendredi 5	Soirée musicale - Link Up - Salle Raymond - 20h
Samedi 6	Concours scrabble - Chef-Boutonne Scrabble - Salle Raymond Quiard - 14h
Dimanche 7	Karaoké - Foyer Rural de Tillou - Salle du Tilleul à Tillou
Mercredi 10	L'Heure du Conte - Médiathèque - de 4 à 6 ans - 15h30
Jeudi 11	Cérémonies commémoratives
Vendredi 12	Bébés lecteurs - Médiathèque - 10h (uniquement sur inscriptions auprès du
Mercredi 17	Don du Sang - Salle Raymond Quiard - 16h à 19h
Mercredi 24	Et patati et patata et pause-café... - Médiathèque - 16h
Samedi 27	Concours de belote - Marchavec - Salle Raymond Quiard - 14h
Dimanche 28	Assemblée Générale - Marchavec - Centre Culturel - 9h à 12h30
Vendredi 19	Scènes Nomades « Le syndrome du banc de touche » - Collectif culturel de Chef-Boutonne - Centre Culturel - 20h30
DECEMBRE 2021	
Mercredi 1er	L'Heure du conte - Médiathèque - de 4 à 6 ans - 15h30
Vendredi 3	Bébés lecteurs - Médiathèque - 10h à 11h (uniquement sur inscription Magalie 05.49.27.91.76)
Samedi 4	Téléthon - Foyer Rural de Tillou - Salle du Tilleul à Tillou
Dimanche 5	Cérémonie Monuments aux Morts - FNAM
Lundi 6	Concours Scrabble - Chef-Boutonne Scrabble - Salle Raymond Quiard
Vendredi 15	Et patati et patata et pause-café... - Médiathèque - 16h

Du nouveau Place Cail

L'Atelier Créateur, boutique de créateurs et producteurs locaux, ouvrira ses portes :

Mercredi 27 Octobre 2021, à Chef-Boutonne, 16 Place Cail. Téléphone : 06.81.61.14.92.

Madame Caroline HUSSON vous fera découvrir cet univers artisanal et local.

Alors n'hésitez pas à lui rendre visite. Elle vous accueillera chaleureusement et répondra à toutes vos questions. Nous tenons à exprimer à Madame HUSSON tous nos vœux de réussite dans son activité.

Couleurs à la une est distribué tous les deux mois et vous donne rendez-vous au mois de Janvier 2022.

Couleurs à la une

N° 17
Novembre 2021

« L'hiver c'est la saison du recueillement de la terre, son temps de méditation, de préparation ». Lionel Boisseau.

Prochainement le 11 novembre

Enfin cette année, les commémorations de la cérémonie du 11 novembre auront lieu dans chaque commune déléguée, de manière « normale ».

Les horaires sont les suivants :

Chef-Boutonne : 9h45 Tillou : 10h45
La Bataille : 11h45 Crézières : 12h15.

Ces cérémonies sont toujours un temps fort pour nous souvenir de tous ceux qui sont morts au champ d'honneur et pour la France.

Les modalités pratiques d'organisation liées aux mesures sanitaires ne sont pas encore connues, au jour de l'impression de ce document.

Bientôt des travaux dans les églises de Tillou et Crézières

La commune de Chef-Boutonne compte aujourd'hui **5 églises**. Les élus ont validé en septembre leur intention de procéder à certains travaux d'amélioration et de consolidation dans les églises de Tillou et Crézières. Pour la chapelle Saint-Grégoire de Crézières, il s'agit de changer le mouton de la cloche (pièce de bois destinée à accrocher la cloche et assurer la volée de celle-ci).

A Tillou, la même opération doit être réalisée afin de consolider la cloche. Par ailleurs, l'électrification de la cloche sera réalisée ; rendant ainsi plus aisée la sonnerie.

Ces travaux, réalisés par l'entreprise spécialisée GOUGEON, représentent un investissement de 12 700€. Le Conseil Départemental, dans le cadre du dispositif Cap relance 2021, accompagne ces rénovations à hauteur de 8 450€.

Le Pourtour de l'Eglise Saint-Sulpice de Tillou bientôt valorisé

La commune a racheté le jardin adjacent à l'église et situé sur son côté nord, en 2020, afin de valoriser cet édifice classé. Depuis, la commission « patrimoine », sous la responsabilité de Patrick Petit et Claude Papot, adjoints, avec les services techniques ont proposé un aménagement paysager, réalisé par l'équipe de nos agents. Ces travaux consistent surtout à enlever les éléments venant masquer l'église (haie de laurier-palme le long de la route, un vieux mur en parpaings le long de la venelle). L'ensemble de l'aménagement restera sobre, tout en empêchant les véhicules de stationner sur cette partie et mettra les éléments remarquables en évidence.

Cet aménagement se conjugue avec la rénovation du muret en pierres, réalisée en début d'année, en face et celui du carrefour à 50m, en travaux. Au printemps prochain, chacun pourra profiter de ces améliorations concrètes du patrimoine local et du cadre de vie.

Une page se tourne

Philippe Drahonnet, agent bien connu des Chef-Boutonnais, fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} novembre. Entré dans les services techniques de la commune en 1980, il a occupé, une très grande partie de sa carrière, le poste d'agent de voirie. Spécialiste notamment de l'entretien des chemins et des routes, il connaît par cœur toutes ces voies. Sa polyvalence et son esprit d'initiative lui ont permis d'effectuer de nombreuses autres missions.

Aujourd'hui, une page se tourne, après **plus de 41 années de service**.

Un grand merci pour tout ce qu'il a accompli. Nous lui souhaitons une bonne et heureuse retraite.

Marre du démarchage par téléphone ?

Qui n'a pas reçu d'incessants appels pour des démarchages relatifs à l'isolation, le traitement des charpentes, ou le changement de fournisseurs d'énergie ou téléphonie ? Il existe pourtant une solution pour éviter ces excès et même empêcher ces appels.

Il suffit de s'inscrire sur « www.bloctel.gouv.fr ». Ce site vous permet de vous inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique. Cette démarche est simple et gratuite.

Et si vous recevez toujours quelques appels, indiquez simplement que vous êtes inscrit à cette liste. Les appelants raccrochent alors vite.

Quelques informations sur les permanences des Mairies.

A titre exceptionnel, la mairie de Tillou sera fermée **le 4 novembre 2021**.

Les mairies de Crézières – La Bataille et Tillou seront fermées **du 20 au 31 décembre 2021**.

La mairie de Chef-Boutonne sera fermée **les 24 et 31 décembre 2021**.